



L'Insee Haute-Normandie a publié deux études en 1999 et 2003 sur le dispositif ZFU depuis sa création en 1997. La présente publication est le fruit d'une collaboration avec le Grand Évreux Agglomération, la Ville du Havre et la Ville de Rouen. Tirant parti des capacités d'expertise locale, ce document souligne les particularités de l'appareil productif et les évolutions de l'emploi dans les trois zones franches. La période d'observation 2005-2010 correspond aux cinq premières années d'existence des zones franches de 2^e génération, celles de 1^{ère} génération ayant déjà au moins huit ans d'existence.

UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE INDÉNIABLE DES ZONES FRANCHES URBAINES EN HAUTE-NORMANDIE

Le dispositif particulier des zones franches urbaines (ZFU) existe depuis 15 ans. La première zone franche a été créée au Havre en 1997, celles de Rouen et d'Évreux sont apparues en 2004. Depuis cette date et jusqu'en 2010, les trois zones franches urbaines haut-normandes ont accueilli 500 établissements nouveaux, dont la majorité sont de petites unités tertiaires et sans salarié le plus souvent. Néanmoins, la croissance de l'emploi a été trois fois supérieure à celle observée en moyenne dans les ZFU métropolitaines. Les ZFU de la région ont ainsi généré 2 000 emplois salariés nouveaux en cinq ans dans le secteur marchand. Le chômage a baissé entre 2005 et 2008 dans les ZFU de la région qui ont relativement mieux résisté aux assauts de la crise de 2008. Toutefois, les difficultés des quartiers prioritaires demeurent. Les politiques de développement économique, de cohésion sociale et territoriale et de rénovation urbaine visent à répondre en partie à la demande locale d'emploi des moins qualifiés, plus nombreux qu'ailleurs.

Une zone franche urbaine (ZFU), au même titre qu'une zone urbaine sensible (ZUS), est un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le dispositif créé favorise le maintien et le développement de l'activité économique dans un périmètre défini concentrant des difficultés économiques et sociales. Les entreprises ou établissements qui s'y implantent, ou déjà présents, peuvent bénéficier d'un ensemble d'exonérations de charges sous conditions. Par exemple, pour les établissements employeurs, la contrepartie à l'octroi d'avantages sociaux et fiscaux est le recrutement obligatoire d'une partie de leurs salariés parmi la population qui réside au sein des ZFU ou des zones urbaines sensibles dans laquelle est située la ZFU d'implanta-

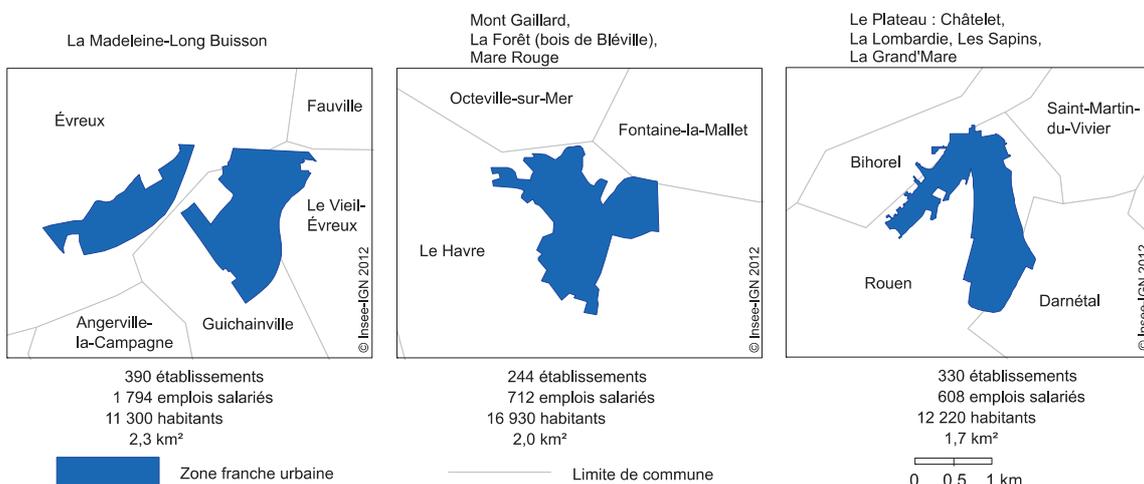
tion de l'entreprise. L'étendue potentielle d'influence de la zone franche dépasse donc sa simple frontière. La région Haute-Normandie recense trois zones franches urbaines. À ce jour, la France en compte 100 (dont 93 en métropole).

Se juxtapose un autre périmètre, celui du dispositif des zones urbaines sensibles avec une plus grande couverture territoriale (25 quartiers dans 13 communes de la région). Les deux dispositifs se rejoignent dans un objectif de la politique de la ville : impulser "des cœurs économiques" pour améliorer les conditions de vie de populations sensibles en favorisant une meilleure insertion professionnelle et la création d'activités nouvelles.



INSEE
HAUTE
NORMANDIE

LES 3 ZONES FRANCHES URBAINES IMPLANTÉES EN HAUTE-NORMANDIE



Les zones franches urbaines en Haute-Normandie : une histoire et une géographie différentes

La plus ancienne ZFU, créée en 1997, est celle du Havre dont la dénomination exacte est Mont Gaillard, La Forêt (bois de Bléville), Mare Rouge. Elle fait partie des 44 premières zones franches ins-taurées en France encore appelées zones franches urbaines de 1^{ère} génération.

En 2004, sont apparues les zones franches d'Évreux et de Rouen (dénominations respectives : La Madeleine-Long Buisson et Le Plateau : Châtelet, La Lombardie, Les Sapins, La Grand Mare). Elles s'inscrivent dans la deuxième vague de mise en place des zones franches (zones franches urbaines de 2^e génération) comprenant 41 unités.

Enfin, en décembre 2006, 15 zones franches urbaines supplémentaires ont été définies (3^e génération).

La zone franche havraise est entièrement incluse dans sa commune d'implantation : Le Havre. Celle d'Évreux est composée de deux sous-ensembles : une première partie sur la commune d'Évreux et la seconde à cheval sur Évreux, le Vieil-Évreux et Guichainville. Cette seconde partie est entièrement dédiée à l'activité économique (zone d'aménagement concertée du Long Buisson) et ne compte aucun résident. Enfin, la zone franche rouennaise s'étend principalement sur la commune de Rouen avec une partie sur Bihorel (commune devenue, depuis le 1^{er} janvier 2012, Bois-Guillaume-Bihorel).

Bien que chacune des trois zones franches soit découpée différemment, leur superficie est proche (de l'ordre de 200 ha) et se situe dans la moyenne des zones franches métropolitaines.

La zone franche ébroïcienne particulièrement dynamique

De 2005 à 2010, le nombre d'établissements implantés sur chacune des zones franches haut-normandes a progressé significativement, en particulier pour les zones de 2^e génération bénéficiant de la montée en charge du dispositif. Particulièrement soutenue dans la zone de Rouen (+ 77 %, soit un peu plus que dans l'ensemble des zones franches métropolitaines de 2^e génération), la progression est spectaculaire dans la zone d'Évreux : le nombre d'implantations a quadruplé sur la période.

À l'instar des zones franches métropolitaines de 1^{ère} génération (+ 25 %), le rythme de croissance dans la zone franche du Havre est moins élevé mais reste dynamique (+ 30 %)¹.

Entre 2005 et 2008, une centaine d'établissements nouveaux voient le jour au sein des trois zones franches haut-normandes. Ce mouvement s'intensifie entre 2009 et 2010 (200 créations nouvelles par an), période correspondant à la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur. Ces créations ex-nihilo (ou créations pures) représentent les deux tiers des nouvelles implantations dans le périmètre des zones franches². Le tiers restant est composé d'établissements auparavant existant ailleurs (correspondant à des transferts) ou ayant déjà existé (les reprises ou les réactivations).

Dès 2005, la zone d'Évreux affiche le taux de création d'établissements³ le plus fort. Celui-ci est le plus élevé de toutes les zones franches métropolitaines existantes à cette date. Cette dynamique ne se dément jamais jusqu'à un essoufflement qui n'apparaît qu'en 2010, dernière année d'observation de l'étude.

De même génération, la zone de Rouen évolue plus conformément à l'en-

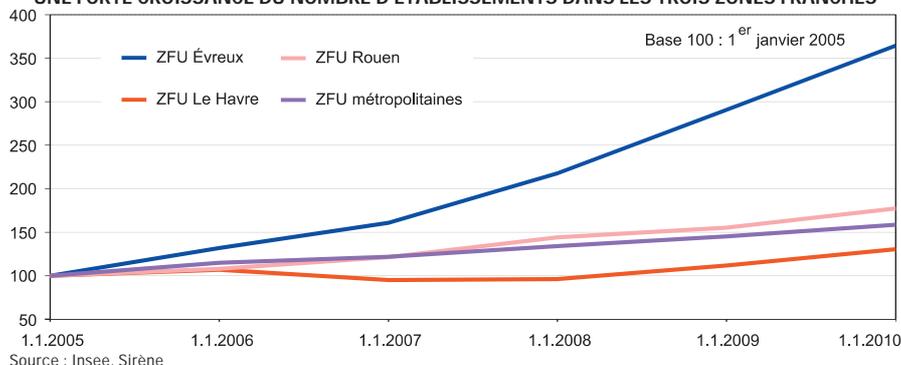
semble des zones franches de métropole de la génération. Timide au départ, le taux de création y progresse ensuite favorablement, jusqu'au point haut de 2009.

La zone franche du Havre se démarque des deux autres, plus récentes. Comme observé dans les zones franches de 1^{ère} génération, les taux de création y sont plus faibles entre 2005 et 2007. Sur cette période, ils demeurent par ailleurs inférieurs à la moyenne des zones franches métropolitaines de 1^{ère} génération, plaçant la zone en queue de classement. En 2010, le taux de création havrais est plus dynamique qu'à Rouen et Évreux, il place la zone franche au 38^e rang des ZFU métropolitaines.

Les créations pures sont fragiles

Les zones franches accueillent nombre de jeunes pousses à l'avenir incertain. Le taux de survie des créations ex-nihilo est faible dans la zone havraise. Il est meilleur dans la zone d'Évreux ou de Rouen. Les chances de survie sont plus élevées lorsqu'il s'agit des implantations, mais là aussi les unités havraises sont fragiles.

UNE FORTE CROISSANCE DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES TROIS ZONES FRANCHES



Source : Insee, Sirène

UNE BONNE DYNAMIQUE DE CRÉATIONS PURES

	Taux de création ex-nihilo d'établissements					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ZFU Le Havre	12,3	13,0	12,9	18,9	24,9	22,5
ZFU métropolitaines de 1 ^{ère} génération	14,6	14,5	16,7	15,3	18,7	18,0
ZFU Évreux	37,4	19,1	29,1	30,0	26,4	17,2
ZFU Rouen	15,1	18,9	19,5	17,5	27,0	20,6
ZFU métropolitaines de 2 ^e génération	17,3	17,0	19,1	17,6	23,6	23,3

Source : Insee, Sirène

Unité : %

DES ENTITÉS RELATIVEMENT FRAGILES

	Taux de survie moyen des établissements à 3 ans	
	Génération 2005, 2006 et 2007 des établissements nouvellement implantés en ZFU	Génération 2005, 2006 et 2007 des établissements nouvellement créés en ZFU
ZFU Le Havre	49,1	41,7
ZFU métropolitaines de 1 ^{ère} génération	54,5	50,7
ZFU Évreux	67,9	56,4
ZFU Rouen	57,2	49,1
ZFU métropolitaines de 2 ^e génération	58,1	52,2

Source : Insee, Sirène

Unité : %

¹ Entre 1997 et 2002, le nombre d'établissements de la zone franche double pour atteindre 190 unités ; 300 emplois salariés sont créés sur la période.

² Le champ des établissements recouvre les créations pures, les transferts, les reprises et les réactivations d'établissements.

³ Dans l'étude, le taux de création d'établissements concerne les créations ex-nihilo (ou créations pures).

Une très forte majorité d'établissements nouveaux n'a pas de salarié

Les zones franches attirent nettement plus les entrepreneurs individuels que les sociétés commerciales. C'est particulièrement vrai dans les zones franches du Havre et de Rouen. En 2010, dans neuf cas sur dix, ces créations nouvelles ne créent aucun emploi salarié au démarrage (dans les agglomérations englobantes, cette absence de création d'emploi salarié concerne huit créations sur dix). Les établissements employeurs nouvellement créés (un sur dix) sont d'abord des TPE, aucun n'a plus de 20 salariés.

En lien avec la catégorie juridique prédominante de l'entreprise individuelle, dans les zones franches du Havre et de Rouen, une majorité des établissements créés relève du régime de l'auto-entrepreneuriat contrairement aux agglomérations englobantes respectives. Dans la zone franche d'Évreux, et à l'image des zones franches métropolitaines, l'auto-entrepreneuriat est moins prisé (minoritaire).

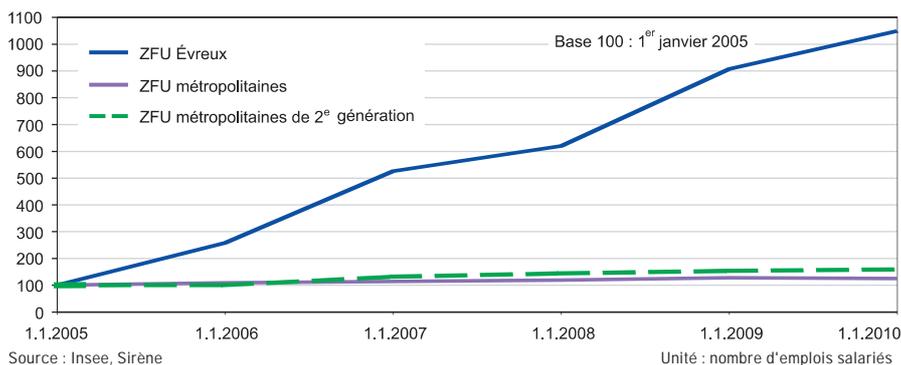
Le nombre d'emplois salariés a fortement progressé dans les trois ZFU

Même si nombre d'établissements nouvellement créés n'ont pas de salariés au démarrage, la croissance de l'emploi a été forte partout. Avec dix fois plus d'emplois qu'en début de période, la zone d'Évreux se situe très largement au-dessus de la moyenne métropolitaine de 2^e génération (+59%). Les autres zones progressent aussi mieux que leur zone de référence : +71% dans la zone de Rouen et +61% pour celle du Havre, alors que l'emploi des zones franches métropolitaines de sa génération baisse de 2%. Dans la zone d'Évreux, 1 600 emplois ont été créés depuis 2005, à Rouen 250 emplois et au Havre 270.

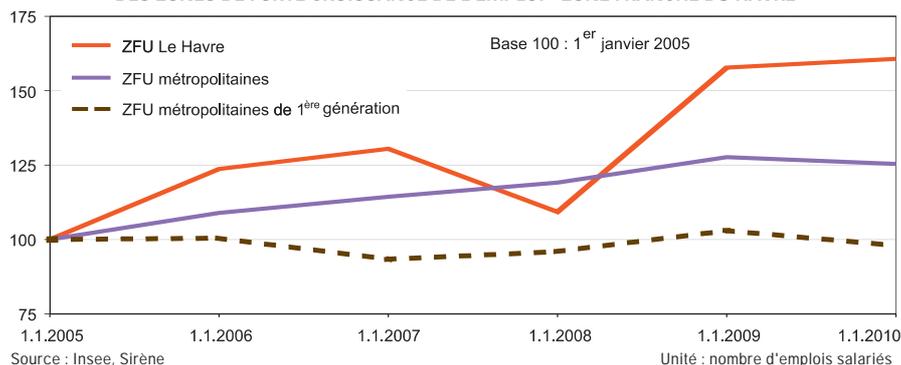
Une faible concentration de l'emploi salarié

Au sein des trois zones franches, les établissements non-employeurs sont majoritaires à des degrés différents. Dans la zone franche de Rouen, dont la structure économique est tertiaire, près de sept établissements sur dix dans la ZFU n'emploient aucun salarié. Dans celle du Havre et surtout celle d'Évreux, cette proportion est moins marquée car la structure des activités ressemble da-

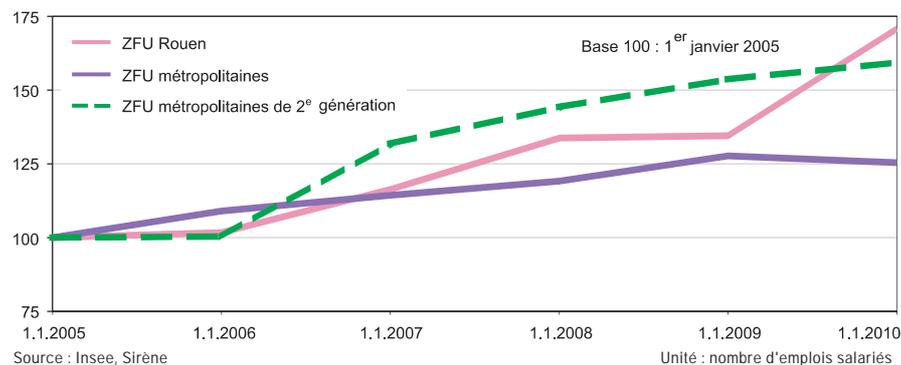
DES ZONES DE FORTE CROISSANCE DE L'EMPLOI - ZONE FRANCHE D'ÉVREUX



DES ZONES DE FORTE CROISSANCE DE L'EMPLOI - ZONE FRANCHE DU HAVRE



DES ZONES DE FORTE CROISSANCE DE L'EMPLOI - ZONE FRANCHE DE ROUEN



UN EMPLOI PEU CONCENTRÉ

	ZFU				
	Évreux	Le Havre	Rouen	Métropolitaines de 1 ^{ère} génération	Métropolitaines de 2 ^e génération
Sans salarié	50,3	55,7	68,2	58,1	62,7
Établissements employeurs	49,7	44,3	31,8	41,9	37,3
dont 1 à 9 salariés	36,6	37,6	27,6	34,9	31,4
dont 10 à 19 salariés	6,2	5,3	2,4	3,9	3,5
dont 20 à 49 salariés	4,4	2,0	1,8	2,3	1,7
dont 50 salariés ou plus	1,5	0,4	0,0	0,8	0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Sirène 2010

Unité : %

vantage à celle des villes englobantes, un peu plus orientée vers le secondaire. L'emploi salarié des zones franches est assez peu concentré, à l'image des moyennes métropolitaines observées dans les ZFU de 1^{ère} ou 2^e génération. Quand les établissements sont employeurs, ils se composent principalement de très petites unités de un à neuf salariés. Les établissements de 50 salariés ou plus sont rares dans la zone

franche du Havre et inexistantes dans celle de Rouen. C'est dans la zone franche d'Évreux que le nombre moyen de salariés par établissement employeur est le plus élevé (9,2).

La mobilisation d'un nombre important de salariés pour exercer une activité est souvent liée à une plus forte capitalisation des entreprises dans les zones franches. C'est le cas de la zone d'Évreux où les sociétés commerciales,

dotées de la personnalité juridique, représentent 61 % des entreprises. Les zones franches de Rouen et du Havre abritent une majorité d'entreprises individuelles, ce qui est conforme à ce que l'on observe dans les agglomérations englobantes.

Enfin, les établissements de professions libérales sont les plus présents au sein de la zone franche havraise (22 %).

Une orientation spécifique vers la construction

En 2010, une large majorité d'établissements se situe dans une activité du tertiaire. Il s'agit en premier lieu d'activités commerciales, de transports, d'hébergement ou de restauration. L'ensemble des activités de services est représenté. Les établissements industriels pèsent peu. Ceux de la construction sont davantage présents que dans le reste de l'agglomération.

L'étude de la structure sectorielle de l'emploi salarié seul, montre toutefois que l'orientation tertiaire de l'appareil productif local est un peu moins prononcée⁴. Le poids de la construction devient en effet plus important, en particulier au Havre et à Évreux. Dans la zone franche du Havre, la construction est la première activité représentée (34 % contre seulement 9 % dans l'agglomération havraise). L'activité pèse 28 % dans la zone franche d'Évreux contre 7 % dans son agglomération d'implantation. Dans l'ensemble des zones franches métropolitaines, elle ne représente que 17 % de l'ensemble des emplois salariés.

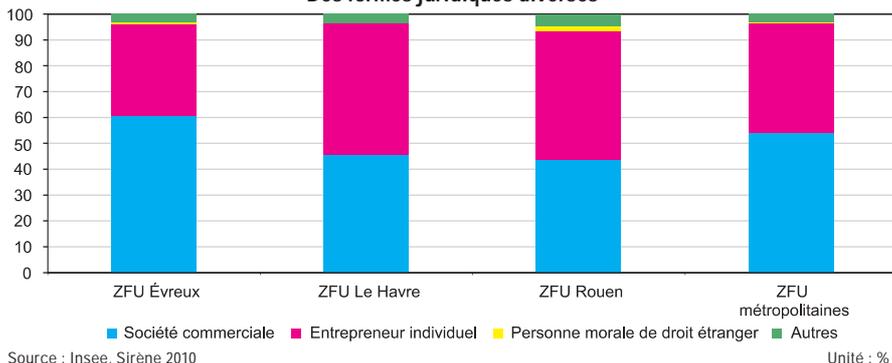
La zone franche rouennaise concentre nombre d'emplois dans le commerce, les transports, l'hébergement ou la restauration, à savoir la moitié de ses emplois tertiaires.

Le secteur des activités immobilières n'emploie quasiment personne au sein des zones franches régionales alors même qu'il existe une visibilité de ces emplois dans l'ensemble des zones franches métropolitaines.

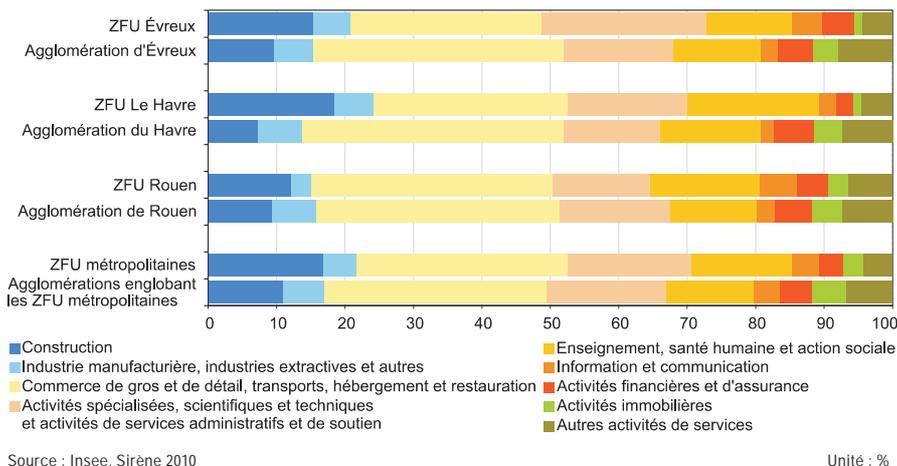
Une majorité de salariés a moins de 35 ans

En 2009, la structure par âge des salariés dans chacune des zones franches régionales ne se distingue pas de celle des agglomérations englobantes. Les moins de 35 ans représentent plus de la moitié des effectifs, tandis que les seniors de plus de 55 ans sont très peu nombreux (5 %).

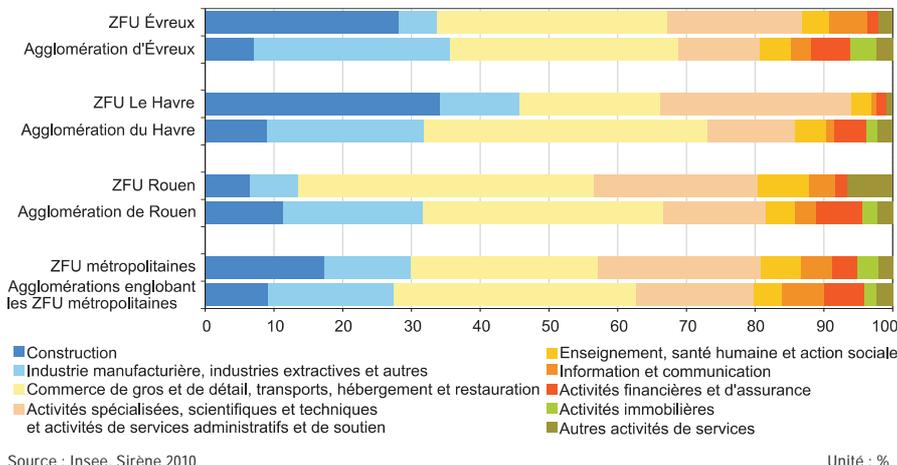
Des formes juridiques diverses



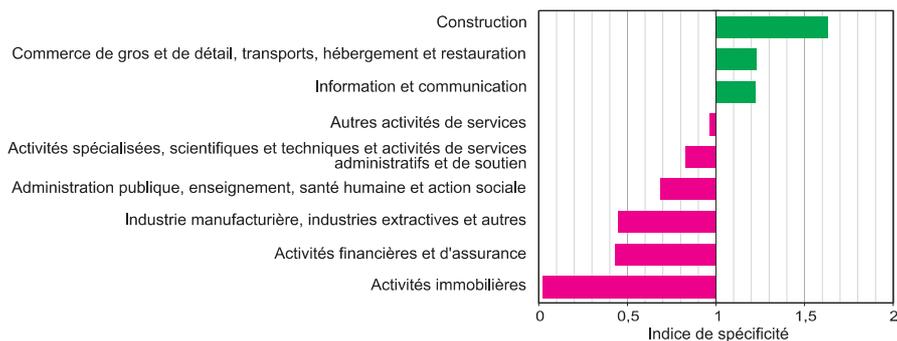
MAJORITAIREMENT DES ÉTABLISSEMENTS DANS UNE ACTIVITÉ TERTIAIRE



BEAUCOUP D'EMPLOIS DANS LA CONSTRUCTION DANS LES ZFU D'ÉVREUX ET DU HAVRE



SPÉCIFICITÉ DES ACTIVITÉS DANS LA ZFU D'ÉVREUX PAR RAPPORT AUX ZFU MÉTROPOLITAINES



Note de lecture : en 2010, la part des emplois dans la construction au sein de la ZFU d'Évreux est 1,6 fois supérieure à celle des ZFU métropolitaines

⁴ La première approche tient compte de la forte proportion des unités sans salarié, la seconde, par l'emploi, apporte un autre éclairage.

60 % des emplois sont occupés par des hommes (78 % en zone franche du Havre). Les trois quarts des postes occupés sont à temps complet (81 % dans la zone franche d'Évreux et 77 % au Havre).

Pour l'essentiel, il s'agit d'emplois d'ouvriers ou d'employés. Dans les zones franches ébroïcienne et havraise, les ouvriers représentent 40 % des emplois, les employés près d'un sur trois. L'orientation tertiaire dans la zone franche rouennaise accorde une part plus importante aux employés (quatre sur dix). Les professions intermédiaires sont également plus fréquentes dans la zone franche de Rouen (un emploi sur quatre) que dans les autres zones franches. La part des cadres est, quant à elle, assez faible : un dixième des emplois salariés dans les zones de Rouen et d'Évreux, moins de 5 % dans la zone franche havraise.

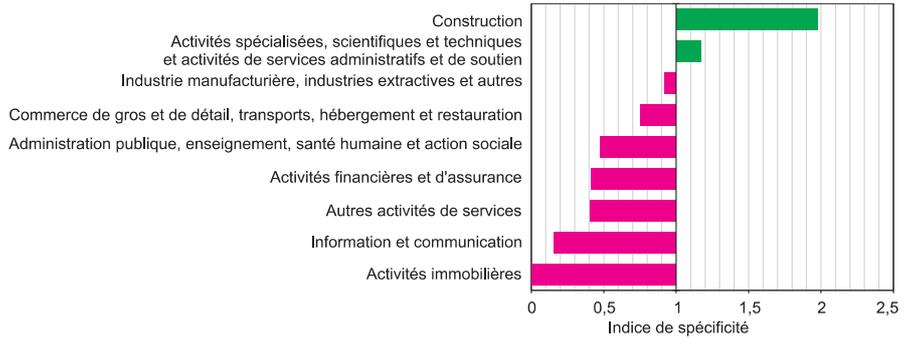
Baisse plus forte des demandeurs d'emploi dans les ZUS des agglomérations havraise et rouennaise

Le développement économique des zones franches urbaines a été soutenu depuis la création du dispositif. L'impact en termes de création d'emploi est important. Les emplois salariés créés doivent, en partie, bénéficier à la population en situation de chômage résidant au sein des ZFU ou des zones urbaines sensibles, implantées dans l'agglomération de la zone franche.

Entre 2005 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois, résidents des zones urbaines sensibles concernées par le dispositif ZFU en région, a baissé. Cette évolution favorable est plus accentuée au sein des ZUS havraise et rouennaise (-25 %). Après 2008, année de crise économique, le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru quelle que soit la zone. Néanmoins, chaque niveau en 2010 reste encore inférieur à celui qu'il était cinq ans auparavant.

Sur l'ensemble de la période d'observation 2005-2010, les évolutions des demandeurs d'emploi résidents de ZUS de l'agglomération d'Évreux, du Havre ou de Rouen, ont été moins défavorables que celles des demandeurs d'emploi résidents des agglomérations respectives.

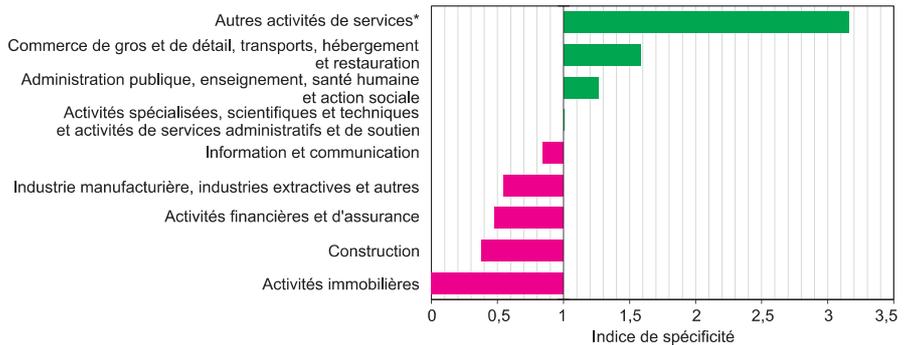
SPÉCIFICITÉ DES ACTIVITÉS DANS LA ZFU DU HAVRE PAR RAPPORT AUX ZFU MÉTROPOLITAINES



Source : Insee, Sirène 2010

Note de lecture : en 2010, la part des emplois dans la construction au sein de la ZFU du Havre est 2 fois supérieure à celle des ZFU métropolitaines

SPÉCIFICITÉ DES ACTIVITÉS DANS LA ZFU DE ROUEN PAR RAPPORT AUX ZFU MÉTROPOLITAINES

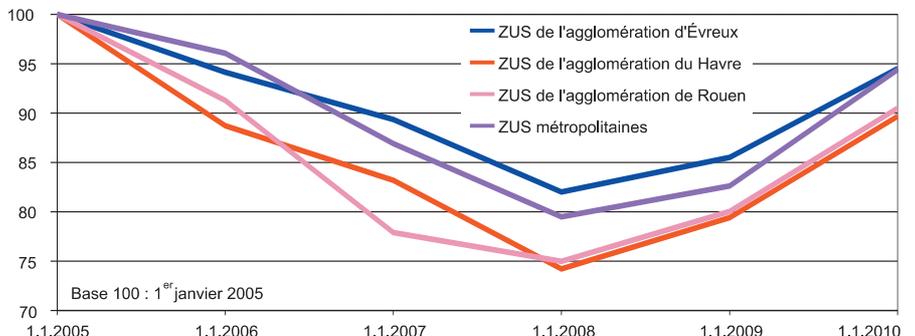


Source : Insee, Sirène 2010

Note de lecture : en 2010, la part des emplois dans les autres activités de services au sein de la ZFU de Rouen est 3,1 fois supérieure à celle des ZFU métropolitaines

* Ce secteur d'activités comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, et les autres services personnels (blanchisserie, coiffure, services funéraires, entretien corporel...)

DEFM (CATÉGORIE A, B OU C) : UNE ÉVOLUTION MOINS DÉFAVORABLE DANS LES ZUS DES AGGLOMÉRATIONS DU HAVRE ET DE ROUEN



Source : Insee, Sirène, Pôle emploi

Les difficultés sociales perdurent dans les quartiers prioritaires

Les demandeurs d'emploi résidant dans les trois agglomérations sont majoritairement des hommes. Un sur cinq a moins de 25 ans, deux sur cinq sont diplômés d'un CAP ou d'un BEP et un tiers est en situation de chômage de longue durée (un an ou plus). Les demandeurs d'emploi des ZUS incluses dans ces agglomérations présentent les mêmes caractéristiques. Les proportions des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère (notamment dans

les ZUS d'Évreux et de Rouen), de non diplômés (proportion plus accentuée dans les ZUS de l'agglomération d'Évreux), de bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), de réinscrits au chômage demeurent plus élevées que celles des agglomérations. La part des manœuvres ou des ouvriers (spécialisés ou qualifiés) demandeurs d'emploi est plus élevée dans les ZUS que dans les agglomérations englobantes.

Que ce soit au sein des ZUS ou des agglomérations relatives, une majorité des demandeurs d'emploi sont des employés, qualifiés ou non.

Un développement d'activités qui répondent à la demande locale des moins qualifiés

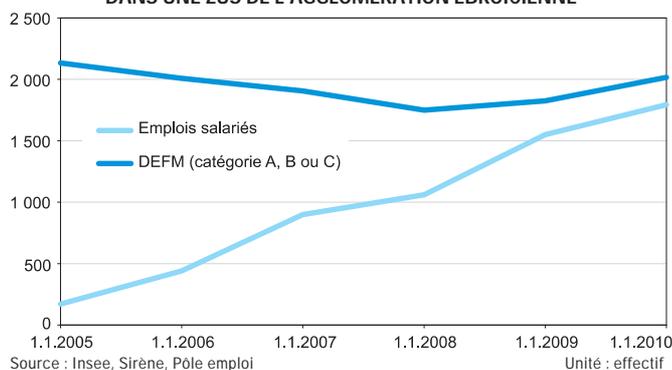
Que le demandeur d'emploi réside dans une ZUS de l'agglomération d'Évreux, du Havre ou de Rouen, les métiers principalement recherchés se situent en premier lieu dans les secteurs d'activités des services à la personne et à la collectivité. Ce sont des activités de services de proximité non délocalisables qui constituent des débouchés pour la demande locale d'emploi. Toutefois, cette orientation des appareils productifs locaux ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes d'emploi, en particulier dans les domaines de la construction, du transport et de la logistique, du commerce ou encore de l'industrie.

Plus précisément, les métiers dans la construction sont plus recherchés par les demandeurs d'emploi résidant dans les ZUS de l'agglomération rouennaise (contrairement au reste de l'agglomération). Or, la part de l'emploi salarié de la construction au sein de la ZFU de Rouen est faible (moins de 7%). De la même manière, les métiers dans le transport et la logistique sont plus recherchés par les demandeurs d'emploi résidant dans les ZUS de l'agglomération du Havre (ce qui est

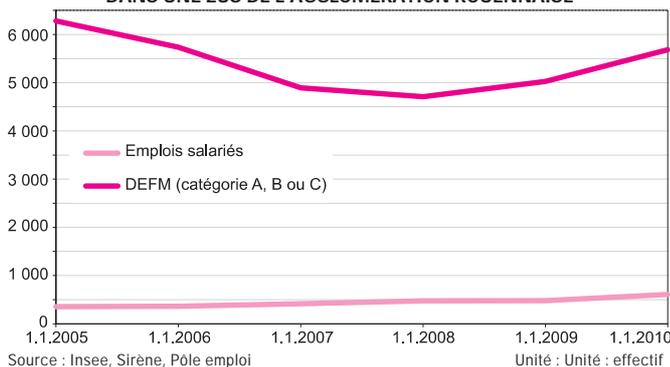
aussi le cas pour ceux résidant dans l'agglomération). Or là encore, l'emploi salarié dans les transports pèse peu dans la ZFU du Havre.

Enfin, l'industrie intéresse plus les demandeurs d'emploi habitant une ZUS de l'agglomération d'Évreux. La question de l'opportunité se pose de nouveau : moins de 6 % des emplois salariés dans la zone franche ébroïcienne sont industriels.

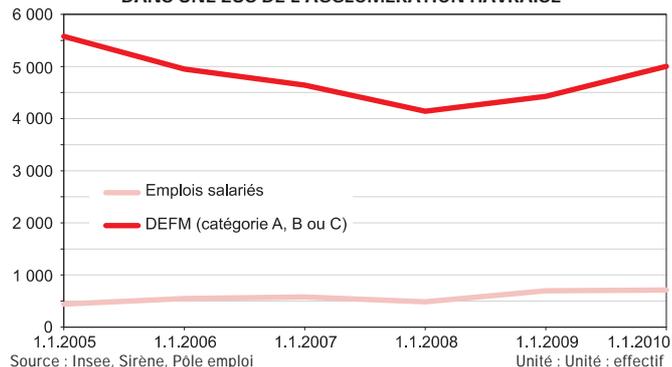
ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA ZFU D'ÉVREUX ET DES DEFM (CATÉGORIE A, B OU C) RÉSIDANT DANS UNE ZUS DE L'AGGLOMÉRATION ÉBROÏCIENNE



ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA ZFU DE ROUEN ET DES DEFM (CATÉGORIE A, B OU C) RÉSIDANT DANS UNE ZUS DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE



ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA ZFU DU HAVRE ET DES DEFM (CATÉGORIE A, B OU C) RÉSIDANT DANS UNE ZUS DE L'AGGLOMÉRATION HAVRAISE



La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'exonération d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

Le dispositif ZFU

Les zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées. Ils ont été définis à partir des critères suivants : taux de chômage, proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, proportion de jeunes, potentiel fiscal par habitant.

Les établissements implantés ou devant s'implanter dans ces quartiers bénéficient d'un dispositif d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans à taux plein puis à taux dégressif.

Lorsque l'employeur éligible a embauché deux salariés ouvrant droit à l'exonération de cotisations sociales patronales, le maintien du bénéfice de l'exonération est subordonné, lors de toute nouvelle embauche, à une condition. Il faut en effet que la part des salariés embauchés, ou en emploi, résidant dans l'une des ZFU, ou dans l'une des ZUS de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU d'implantation de l'entreprise, soit au moins égale à 50 % de ses effectifs. Cette part était initialement de 20 %, elle a été portée à 33 % pour les entreprises créées ou implantées à partir de 2002. Elle se monte à 50 % depuis 2012.

Les ZUS

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

LES 19 ZUS DANS LE DISPOSITIF ZFU EN HAUTE-NORMANDIE

Agglomération	ZUS			
	Localisation	Nombre	Population Municipale 2006	Dénomination
Évreux	Évreux	3	2 509	Clos au Duc
			10 848	La Madeleine
			3 097	Nétreville
Le Havre	Le Havre	4	16 704	Caucriauville
			6 346	Eure, Brindeau
			805	Les Neiges
			17 130	Mont Gaillard, La Forêt (bois de Bléville), Mare Rouge
			3 631	Quartiers Est
Rouen	Gonfreville-l'Orcher	1	3 631	Quartiers Est
	Rouen	2	11 164	Le Plateau : Les Sapins, Châtelet, La Lombardie, La Grand'Mare
			1 451	La Sablière
	Canteleu	2	4 470	Cité Rose
			3 729	Cité Verte
	Le Petit-Quevilly	2	2 285	Saint Julien, Quartier des Bruyères
			5 163	ZAC Nobel Bozel
	Saint-Etienne-du-Rouvray	2	6 249	Cité du Château Blanc
			407	Cité Hartmann, La Houssière
	Sotteville-lès-Rouen	2	3 125	Quartier Fernand Buisson
1 184			Quartier Gadeau de Kerville	
Elbeuf	1	5 300	Le Puchot, Mesliers, Mont Duve	
Ensemble		19	105 597	

Le Grand Évreux Agglomération, la Ville du Havre et la Ville de Rouen ont apporté des éclairages locaux sur leur zone franche urbaine respective.

ZFU La Madeleine–Le Long Buisson à Évreux, Guichainville, Le Vieil-Évreux

La Zone Franche Urbaine est un dispositif d'exonérations fiscales et sociales dont l'Urssaf assure le bilan annuel sur la base des seuls emplois exonérés mais aussi un périmètre d'intervention à la confluence d'une politique de développement économique, d'un programme de rénovation urbaine et d'une politique de cohésion sociale et territoriale.

Les effets d'une "ZFU" peuvent être directs (emplois nets, création et implantation d'activités nouvelles ou en développement) ou induits : demandeurs d'emploi de fin de mois sur un territoire donné, attractivité du périmètre au-delà du bénéfice des aides et au-delà de la cible initiale du dispositif (établissements de moins de 50 salariés).

La "dynamique ZFU" se conjugue donc avec un dispositif d'exonération. Cette dynamique territoriale s'étend au-delà du périmètre délimité par décret et ses effets indirects profitent aussi au quartier voisin de Nétreville où s'installent de nouvelles activités économiques et institutionnelles à la frange de la ZFU La Madeleine-Long Buisson. L'efficacité de la mesure est subordonnée à l'existence de réserves foncières suffisantes et maîtrisées.

ZFU Mont Gaillard, La Forêt (Bois de Bléville), Mare Rouge

En complément des exonérations liées au dispositif, la ZFU du Havre a bénéficié d'un renouvellement urbain et social important. L'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine a permis l'implantation de nouveaux équipements (maison de quartier, gymnase), le réaménagement des espaces publics, améliorant ainsi la qualité de vie. En parallèle, les commerces ont été rénovés grâce au soutien du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce. De même, des programmes immobiliers publics et privés ont vu le jour notamment depuis l'extension du périmètre ZFU en 2007, diversifiant l'offre locative proposée aux entreprises. Enfin, de nouvelles routes dont une rocade, et l'arrivée du tramway fin 2012 permettent d'améliorer l'accessibilité de la ZFU. Toutes ces actions ont redonné une nouvelle attractivité à cette zone, particulièrement pour les entreprises.

Aujourd'hui, les enjeux du développement de cette zone portent surtout sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Si la ZFU compte deux antennes Pole Emploi et Mission Locale, une association d'insertion professionnelle par le sport et un Service Amorçage de Projets, des actions restent à mener sur la formation des demandeurs d'emploi et la valorisation des potentiels de ces habitants auprès des entreprises.

ZFU Le Plateau : Châtelet, La Lombardie, Les Sapins, La Grand'Mare

La Zone Franche Urbaine de Rouen s'étend sur les quartiers du plateau (Grand'Mare, Lombardie, Sapins, Châtelet) et englobe quelques rues de la commune de Bois-Guillaume-Bihorel. Elle comprend quatre centres commerciaux dont celui de la Grand'Mare qui a fait l'objet d'une importante opération de rénovation. Ce centre commercial accueille une offre complète de commerces et de services près de locaux d'activités tertiaires et artisanaux : l'immeuble Alpha et le Pôle Delta. L'Alpha, livré fin 2007, est un immeuble d'entreprises qui accueille une trentaine de sociétés dans les domaines de l'informatique, du e-commerce, de la publicité, du développement durable, de la communication ou encore de l'architecture. Le Pôle Delta est un hôtel d'entreprises qui a ouvert ses portes en octobre 2012. Il propose des espaces mixtes combinant bureaux et ateliers de fabrication ou de stockage. Cette offre de locaux, actuellement quasi inexistante sur le territoire de l'agglomération de Rouen, permet de répondre à une demande émanant de PME/PMI et d'artisans, sur un panel large de métiers. Accessible par la rocade Est de Rouen, la zone franche se trouve à proximité des autoroutes A28 et A29. Son accès est facilité par les transports en commun.



Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr

Informations statistiques :

09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

Grand Evreux agglomération

Hôtel d'Agglomération
9, rue Voltaire
BP 423 27004 Evreux Cedex
Tél : 02 32 31 92 92
www.le-gea.fr

Ville du Havre

Place de l'Hôtel de ville
BP51 76084 Le Havre cedex
Tél : 02 35 19 45 45
www.lehavre.fr

Ville de Rouen

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
76000 Rouen
Tél. : 02 35 08 69 00
Fax : 02 35 08 69 03
www.rouen.fr

Définitions

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations Sirène. Parmi les immatriculations enregistrées dans le répertoire Sirène, sont retenues comme création :

- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirène);
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirène mais reprise de l'ancien numéro Siren);
- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirène) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si, parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Le taux de création en établissements est le rapport entre les créations d'établissements d'une année donnée et le stock d'établissements en début d'année.

Le taux de survie des établissements à n années est la proportion d'établissements créés une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire.

Les DEFM de catégorie A, B ou C regroupent l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (catégorie A) ou ayant exercé une activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C).

Sources

Dans le cadre de l'étude, les sources mobilisées sont issues de Sirène (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) du champ marchand non agricole, des DADS (déclarations annuelles de données sociales), du recensement de la population et de Pôle emploi.

Pour en savoir plus

La zone franche du Havre, un an après : le pacte de relance pour la ville / INSEE, Direction régionale de Haute-Normandie ; Eric Déon. - In Aval : revue statistique de Haute-Normandie. - N° 86 (1999, 3^e trimestre)

Les zones franches urbaines : la zone franche du Havre, cinq ans après / INSEE, Direction régionale Haute-Normandie ; Eric Déon. - In Aval : lettre statistique et économique de Haute-Normandie. - N° 25 (2003, mai)

Les zones franches urbaines : quel effet sur l'activité économique ? / INSEE, division Marchés et stratégies d'entreprise ; Pauline Givord, Corentin Trevien. - In Insee Analyses N°4 (2012, mars)

L'activité économique dans les zones franches urbaines / INSEE ; Ernst Emilie. - In Insee Première N° 1187 (2008, mai)